# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 5 novembre 2015 5.1

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT**

**A PASSER AVEC LE GROUPEMENT RHONE-ALPES (GRAL)**

**DES LIEUX DE MUSIQUES ACTUELLES**

**DISPOSITIF "DOSE LE SON"**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

**"**Le GRAL (Groupement Rhône-Alpes des lieux de musiques actuelles) coordonne un dispositif de prévention des risques auditifs en Rhône-Alpes, associant de nombreux partenaires publics, associatifs et professionnels.

Dans le cadre de ce plan d’action, le GRAL développe un dispositif de spectacles pédagogiques dénommé "Dose le son !" à destination des adolescents des établissements scolaires de la région Rhône-Alpes.

La ville de Riorges, dans le prolongement de sa programmation de musiques actuelles, "Les Mardi(s) du Grand Marais", est associée à ce dispositif depuis plusieurs années et a accueilli des centaines d’élèves de collèges et lycées, ainsi que des jeunes venus de centres de formation du Roannais, pour les sensibiliser aux risques auditifs liés à l’écoute de la musique.

Pour l’année scolaire 2015/2016, la ville accueillera à nouveau ce dispositif pour trois représentations :

* mardi 1er décembre 2015 à 10h00 et 14h30 ;
* mercredi 2 décembre 2015 à 10h00.

Pour ce faire, il convient de passer une convention avec le GRAL, producteur de ces concerts, pour la cession des droits de diffusion, l’organisation matérielle des représentations et le versement à la ville de Riorges d’une participation, couvrant la majeure partie des frais engagés pour la réalisation de cette opération.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec le GRAL, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer.